

Maisons-Alfort, le 10/05/2019

Conclusions de l'évaluation*

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides LIGNUM WOODWORM KILLER à base de Permethrine, de la société Woodchem Limited

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides LIGNUM WOODWORM KILLER PF de la société Woodchem Limited dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

La famille de produits biocides LIGNUM WOODWORM KILLER PF est un type de produit 8¹ destiné à lutte contre les termites et les larves xylophages à base de 0,267 à 6,493 % de perméthrine². La famille de produits biocides est sous forme de microémulsion diluée dans de l'eau destiné à être appliqué sur le bois de façon préventive ou curative par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

* Ces conclusions annulent et remplacent les conclusions émises le 05 février 2019. La classification du produit ainsi que le nom du fabricant du produit ont été modifiés.

¹ TP8 : Produits de protection du bois

² Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits LIGNUM WOODWORM KILLER PF a été évaluée par le Royaume-Uni. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques de la famille de produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités du Royaume-Uni et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille LIGNUM WOODWORM KILLER PF ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille de produits LIGNUM WOODWORM KILLER PF sont efficaces dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe

- en traitement préventif en classe d'usage 1 contre les insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus*), petite vrillette (*Anobium punctatum*) et contre les termites (*Reticulitermes spp.*).
- en traitement curatif du bois en service non exposé aux intempéries et au lessivage, contre les insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus*), petite vrillette (*Anobium punctatum*) et lycte brun (*Lyctus brunneus*).

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroïdes comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement (suspicion de résistance), le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit LIGNUM WOODWORM KILLER PF pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi des produits LIGNUM WOODWORM KILLER PF, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'est pas pertinente. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation de l'exposition des espèces non-cibles des différents compartiments environnementaux liée à l'utilisation de la famille de produits biocides LIGNUM WOODWORM KILLER PF n'a pas été considérée pertinente, dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits LIGNUM WOODWORM KILLER PF est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits LIGNUM WOODWORM KILLER PF.

Meta SPC	Organismes cibles	Doses d'emploi	Conditions d'emploi	Conclusions
Meta SPC - 1	Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>), Stade soldat, nymphe et ouvriers.	200 mL/m ² de bois	Traitement préventif - classe d'usage 1 (feuillus et résineux). Application par brossage et par pulvérisation. Utilisateurs non-professionnels et professionnels.	Conforme
	Insectes à larves xylophages : capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	300 mL /m ² de bois	Traitement curatif - classe d'usage 1 (feuillus et résineux). Application par brossage et par pulvérisation. Utilisateurs non – professionnels et professionnels	
		300 mL /m ² de bois Pour le traitement par injection, appliquer 150 kg/m ³	Traitement curatif - classe d'usage 1 (feuillus et résineux). Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel. Application par brossage et par pulvérisation (traitement superficiel). Utilisateurs professionnels.	
Meta SPC - 2	Insectes à larves xylophages: capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>). Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>), Stade soldat, nymphe et ouvriers.	200 mL de produit dilué à 4% /m ² de bois	Traitement préventif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application par brossage et par pulvérisation. Utilisateurs professionnels.	
	Insectes à larves xylophages: capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette	300 mL de produit dilué à 4% /m ² de bois	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur. Application par brossage et par pulvérisation. Utilisateurs professionnels.	

Anses - n° BC-HH023778-35
LIGNUM WOODWORM KILLER PF

Meta SPC	Organismes cibles	Doses d'emploi	Conditions d'emploi	Conclusions
	<p><i>(Anobium punctatum)</i>, Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>).</p>	<p>300 mL de produit dilué à 4% /m² de bois</p> <p>Pour le traitement par injection, appliquer 150 kg de produit dilué à 4% /m³.</p>	<p>Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur.</p> <p>Application par injection en combinaison avec un traitement superficiel.</p> <p>Application par brossage et par pulvérisation (traitement superficiel).</p> <p>Utilisateurs professionnels.</p>	

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	Lignum Woodworm Killer PF
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP8 : Produits de protection du bois
------------------	--------------------------------------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Woodchem Limited
	Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road, T23 AT2P Cork Republic of Ireland
Numéro de demande	BC-HH023778-35	
Type de demande	Demande de Reconnaissance Mutuelle Parallèle	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Enviroquest GPT Ltd
Adresse du fabricant	Unit E8/E9 DE21 6XE Derby, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit E8/E9 DE21 6XE Derby, Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Permethrine
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Ltd
Adresse du fabricant	Tagros Chemicals India Limited: Jhaver Centre, IV floor, Rajah Annamalai Building, 72, Marshalls Road, Egmore, Chennai – 600 008 India
Emplacement des sites de fabrication	A4/1&2, SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu, Cuddalore, Tamil Nadu, India.

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,267	6,493
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	1,6	40,0

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide
ME – Micro Emulsion

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta SPC 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,267	0,267
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	1,6	1,6

2.2. Types de formulations

AL – Autre Liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P280 : Porter un équipement de protection du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Eliminer le contenu/réceptacle dans ...
Note	EUH208 : contient de la perméthrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Prêt à l'emploi – Préventif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Petite vrille (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) – soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)

Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements préventifs : 200 mL de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 5L Bidons en HDPE de 1L à 5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Prêt à l'emploi – Curatif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements curatifs - 300 mL de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 5L Bidons en HDPE de 1L à 5L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnels – Prêt à l'emploi - Préventif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) – soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements préventifs : - 200 mL de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Professionnels – Prêt à l'emploi - Curatif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection en complément d'une application superficielle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements curatifs Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : - 300 mL de produit par m ² de bois Pour les traitements appliqués par injection en complément d'un traitement superficiel, le taux d'application est : 150 kg de produit / m ³ de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de vie: 2 ans

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé et dans l'emballage commercial.

6. Autre(s) information(s)

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aquaprofi Defend Lignex Aquadefend Trattamento Antitarlo Traitement du bois insecticide prêt à l'emploi Trait'Plus CP Presta Woodworm Killer Curatim IS 4				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropa necarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,267
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	1,6

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta SPC 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Permethrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	6,493	6,493
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	40,0	40,0

2.2. Types de formulations

ME – Micro-Emulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires graves catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Eviter les rejets dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)

	P391 : Recueillir le produit répandu P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 : Eliminer le contenu/réceptacle dans ...
Note	EUH208 : contient de la perméthrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnels – Produit Concentré – Préventif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Petite vrille (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) – soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 (bois résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage Application superficielle pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : - 200 mL de produit dilué à 4 % v/v par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnels – Produit concentré – Curatif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection (en complément d'une application superficielle)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements curatifs Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : - 300 mL de produit dilué à 4 % par m ² de bois Pour les traitements appliqués par injection (en complément d'un traitement superficiel destiné aux professionnels uniquement), le taux d'application est : 150 kg de produit dilué à 4 % / m ³ de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de vie: 2 ans
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé et dans l'emballage commercial.

6. Autre(s) information(s)

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Traitement du bois insecticide concentré Presta I62.5 Curatim IC 4				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	6,493
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	40,0